

L'ACCOMPAGNEMENT

L'ACCOMPAGNEMENT C'EST	CE N'EST PAS
 Un chercheur d'emploi en droit de travailler, volontaire pour être accompagné, quels que soient : sa situation, son domaine d'activité et ses qualifications. Deux accompagnateurs membres de SNC, qui donnent du temps bénévolement. 	 Des professionnels de l'insertion, une institution publique ou un cabinet spécialisé.
 Un soutien personnalisé, gratuit et dans la durée. Un échange régulier et concret à trois accompagnateurs et accompagné - sur la recherche d'un emploi. 	• Trouver un emploi à la place de la personne accompagnée.
 Parler, être écouté, échanger. Préparer un CV, un entretien d'embauche, faire des démarches administratives, choisir une formation, décider de faire un bilan, etc. 	 Appliquer des recettes toutes faites. Faire les démarches à la place de la personne accompagnée.
 Pour ne pas être seul dans ses démarches, pour être encouragé à tenir ses objectifs. Pour compléter le service public de l'emploi. 	 Faire plaisir à un parent ou à des amis. Remplacer le service public de l'emploi.
 Au café, dans une salle de réunion, etc. et, entre les rencontres, au téléphone ou par email. 	 Chez l'accompagnateur, chez l'accompagné, ou dans un lieu institutionnel.
 Aussi longtemps que la personne accompagnée le souhaitera et que les accompagnateurs l'estimeront nécessaire. De une fois par semaine à une fois par mois selon les besoins. 	Ni tous les jours ni tous les trimestres.
	 Un chercheur d'emploi en droit de travailler, volontaire pour être accompagné, quels que soient : sa situation, son domaine d'activité et ses qualifications. Deux accompagnateurs membres de SNC, qui donnent du temps bénévolement. Un soutien personnalisé, gratuit et dans la durée. Un échange régulier et concret à trois - accompagnateurs et accompagné - sur la recherche d'un emploi. Parler, être écouté, échanger. Préparer un CV, un entretien d'embauche, faire des démarches administratives, choisir une formation, décider de faire un bilan, etc. Pour ne pas être seul dans ses démarches, pour être encouragé à tenir ses objectifs. Pour compléter le service public de l'emploi. Au café, dans une salle de réunion, etc. et, entre les rencontres, au téléphone ou par email. Aussi longtemps que la personne accompagnée le souhaitera et que les accompagnateurs l'estimeront nécessaire. De une fois par semaine à une fois par mois